



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 139 029 2023

Date de la convocation et de l'affichage : 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (25)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjointes,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, DEGRAND Christophe, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, PEEL John, Conseillers,

Ont donné procuration : (4)

PRONIER Isabelle à BRICHE Rémi,
MARQUISE Lucas à DOOM Emmanuel,
LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric,
HUGOO Isabelle à LEMOINE Isabelle,

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : GROYSILLER Céline est désignée à l'unanimité



Pour le Maire, et par délégation,
l'Adjointe déléguée,
Le Maire,
CALCOEN David


DEHONDT Florence



29. LOTISSEMENT LOREE DU BOIS - RETROCESSION

Vu le Code de l'urbanisme

Vu le Code de l'urbanisme

Vu les éléments annexés à la présente délibération portant rétrocession du lotissement LOREE DU BOIS – LT05966302A0002 accordé le 19 juillet 2004.

Vu la confirmation de la conformité de l'opérateur de réseau du 12 janvier 2022 de la Régie des Eaux Noréade, et portant à la connaissance de la collectivité que la rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement du lotissement ont déjà fait l'objet d'une rétrocession.

Vu l'avis consultatif favorable de la C.C.H.F en date du 22 juin 2023,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire propose la reprise de la voirie et des espaces verts, tel que représentées sur le plan annexé et conformément à la convention de rétrocession signée le 19 juillet 2004.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la rétrocession et le classement dans le domaine public communal :

- des espaces verts, voirie et divers selon le détail ci-après :

Parcelle	Superficie	Adresse	Nature
AE 139	660 m ²	Rue de Rubrouck	Voirie
AE 140	178 m ²		Espace vert
AE 141	823 m ²		Espace vert

La rétrocession est accordée par les propriétaires à titre gracieux étant entendu que les frais relatifs à l'établissement de l'acte de cession seront à la charge du lotisseur : l'indivision DUFOUR

VOTE DU CONSEIL

POUR	UNANIMITE
CONTRE	
ABSENTION	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- DE VALIDER la rétrocession des espaces verts d'une superficie totale de 1001 m² et de la voirie d'une superficie totale de 660 m² selon l'état et le plan parcellaire joint à la présente délibération qui sera classée dans le domaine public communal,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir et la prise en charge des frais par le lotisseur

Fait et délibéré en séance le 28-09-2023

Pour extrait certifié conforme,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>GROYSILLER Céline</p>	<p>Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée, Le Maire, CALCOEN David</p>  <p>DEHONDT Florence</p> 
--	--

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 30-09-2023

et publication ou notification le : 30-09-2023

**Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe
déléguée,**

**Le Maire,
CALCOEN David**



DEHONDT Florence



Le secrétaire de séance,



GROYSILLER Céline

